

## Règlement – la Rand’Albanaise

**La randonnée VTT et la randonnée pédestre ne sont pas des compétitions** (pas de chronométrage ni de classement). A ce titre, un certificat médical n’est pas obligatoire. Cependant le participant reconnaît pratiquer une activité sportive régulière et atteste sur l’honneur **ne pas avoir de contre-indication de santé** relative à la pratique du VTT et/ou de la marche à pieds. Le participant dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de défaillance physique.

Les différents **circuits** sont **balisés**. Le participant a la possibilité de choisir la longueur de son circuit **en fonction de ses aptitudes physiques**, sans avoir à dépasser ses limites. Les circuits VTT et marche pédestre empruntent des routes et chemins qui ne sont pas en circuit fermé et sont donc ouverts à la circulation. A ce titre, le participant doit **se conformer au code de la route et à la signalisation spécifique à l’épreuve**.

Malgré l’ensemble des mesures de sécurité prises par l’organisation, le participant reconnaît et convient que les activités sportives liées à la pratique du VTT et à la marche à pieds dans le cadre de la manifestation sportive, peuvent être dangereuses et sont susceptibles de présenter des risques et dangers pouvant entraîner des dommages matériels et/ou corporels. A ce titre, le participant dégage l’association « Comité des fêtes de St Alban sur Limagnole » et chacun de ses membres de toute responsabilité **en cas de dommages matériels et/ou corporels**.

**Le port du casque est obligatoire pour la pratique du VTT.**

Chaque participant devra être couvert par une **assurance responsabilité civile** et sera seul responsable en cas d’accident dont il sera victime ou auteur. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités **en cas de vol ou dégradation matériels des biens du participant**.

La randonnée traverse des **propriétés privées, respectez ces propriétés** mises gracieusement à la disposition des organisateurs.

**Un bon randonneur respecte l’environnement**, merci de garder vos déchets et emballages dans les poches ; des poubelles seront à votre disposition sur les points de ravitaillement et à l’arrivée.

**Une autorisation (par un adulte majeur) est obligatoire pour les participants mineurs.**

Tout participant autorise l’organisation à **utiliser toute photographie** prise lors d’une quelconque édition de la Rand’Albanaise et sur laquelle il serait présent.

**Lors de mon inscription à la manifestation, j’atteste avoir pris connaissance du règlement de la Rand’Albanaise.**